



LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2025-16 du 8 septembre 2025

relatif à

LA REFECTION DE LA CHAUSSEE, MISE EN SEPARATIF DES EAUX
CLAIRES, ASSAINISSEMENT DU RESEAU D'EAUX USEES, D'EAU
POTABLE ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ROUTE DE
LAUSANNE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Depuis plusieurs années, la Commune a entrepris la réfection et l'amélioration de ses collecteurs sur différents tronçons dégradés et vétustes nécessitant des améliorations. La Route de Lausanne a été identifiée comme tel par le service des eaux et le service technique, au vu la matérialité de la conduite d'adduction d'eau potable. Le système unitaire en place doit être modifié pour faire la mise en séparatif des eaux claires. L'éclairage public fera aussi l'objet d'une réfection totale des mâts et luminaires, selon notre plan directeur sur l'éclairage public. Pour finir la couche de roulement montre des signes d'usure et le trafic dense du secteur et intensifié pour être réfectionné avec un enrobé de type phonoabsorbant.

2. HISTORIQUE

Aucune date n'est connue sur la dernière réfection de la chaussée de cette route cantonale d'intérieur de localité, qui mène à l'entrée de ville depuis Yverne. Le Canton n'a plus la responsabilité de l'entretien des routes cantonales d'intérieur de localité depuis plusieurs années déjà et c'est aux communes d'en assurer les différents travaux d'amélioration. Pour la conduite d'adduction de l'eau potable, celle-ci est en fonte avec joints à mâté. La date de pose de cette conduite n'est pas connue de manière précise, mais d'autres tronçons du même type sur le réseau communal ont été réalisés de la même façon et datent des années 1960. Le réseau d'eaux usées est de type tuyaux ciment et sa construction doit sûrement dater des années 1980.

En 2023 la Municipalité a présenté un premier préavis concernant l'assainissement de la Route de Lausanne, mais celui-ci a finalement été retiré, dans l'attente du retour du Canton concernant le tracé structurant des pistes cyclables qui pouvait potentiellement passer par ce tronçon.

3. CONTEXTE ACTUEL

Ce tronçon de conduite d'eau potable sur cette route est identifié comme étant à réfectionner par notre PDDE (Plan Directeur de la Distribution d'Eau). Le réseau est ancien, difficilement réparable lors d'événements de type fuites qui sont déjà arrivées par le passé.

Le contrôle caméra réalisé dans notre collecteur d'eaux usées montre que le collecteur a des dégradations superficielles au niveau du fil d'eau et des introductions non conformes. Si l'état du collecteur existant mérite un assainissement pour le transport des eaux usées, la solution de conserver ce tuyau et de lui donner une nouvelle vie pour le transport des eaux claires a été retenue. Cette solution permet de diminuer l'emprise des travaux et son coût. Le nouveau réseau d'eaux usées sera construit parallèlement au tuyaux ciment existant.

La mise en séparatif des tronçons non réalisés actuellement est une priorité lors de tous travaux d'assainissement. Premièrement ces eaux dites de surface peuvent être rendues directement au terrain par infiltration ou via un cours d'eau. De plus la mise en séparatif permet de ne pas charger notre réseau d'eaux usées, d'eau dites propres qui ne demandent pas de traitement par la STEP, Le coût de fonctionnement de celle-ci est ainsi diminué. Le dimensionnement de nos collecteurs d'eaux usées pourra aussi être réduit une fois les eaux de surface récupérées de façon optimale.

La Commune d'Yvorne a réalisé en début d'année l'assainissement et la mise en séparatif de son tronçon de route et traite l'ensemble des eaux claires avec une installation répondant aux normes actuelles et un rejet des eaux claires dans le Torrent d'Yvorne. Contre participation financière, nous avons la possibilité de profiter de l'ensemble du réseau construit par la Commune d'Yvorne et de son installation de traitement.

La chaussée en enrobé montre des signes de fatigue. Après réflexion, nous avons pris la décision de rénover la totalité de la couche de roulement. En effet ce tronçon est clairement identifié dans notre rapport concernant l'assainissement du bruit routier. Les travaux de fouille sur une demi-chaussée sont l'opportunité pour nous de réfectionner la totalité de la chaussée et de poser un enrobé de type phonoabsorbant et ainsi répondre aux normes actuelles.

Le réseau d'éclairage public est vétuste et va faire l'objet d'une réfection totale. Les mâts montrent des signes d'usure et de rouille. Pour les têtes lumineuses, celles-ci sont d'ancienne génération et vont être changées par la technologie LED, plus économique en matière de consommation électrique. Le tout en adéquation avec le déploiement du renouvellement de l'éclairage public, y compris la mise en place de la télégestion.

Concernant les aménagements cyclables, le Canton nous a fait un retour sur les axes structurants et la route de Lausanne ne fait pas partie de cet axe. Le Canton vient de supprimer les bandes cyclables coté Yvorne qui n'étaient pas aux normes.

4. DESCRIPTION DU PROJET

4.1. Réseau d'eau potable

La conduite actuelle est en fonte à mâté, d'un diamètre de 80 mm. Nous devons la changer avec la pose d'une canalisation en PE. Un diamètre intérieur 130.8 mm, selon les données du PDDE 2014 est conseillé d'être posé. Toutefois nous allons anticiper la future liaison intercommunale possible avec Roche et Yvorne en posant un tube de diamètre supérieur afin de garantir les débits nécessaires. Un tube en PE 100, PN 16, diam 250/204.5 est prévu dans le cadre de ce projet. Une fouille en rigole est prévue dans l'emprise de la route pour la pose de la nouvelle canalisation. Les vannes et raccordements des privés seront changés jusqu'en limite de parcelles.

4.2. Réseau d'eaux usées

Le collecteur en béton actuel d'un diamètre variant de 250 mm à 400 mm sera remplacé par un collecteur en PPHM diamètre de 200 mm. La totalité des raccordements sera refaite jusqu'en limite de parcelles et l'entier des eaux claires actuellement raccordées au réseau d'eaux usées dévié vers le nouveau collecteur des eaux claires. Les chambres de contrôle seront refaites avec fond en PVC et regard en fonte carrossable avec cadre béton.

4.3. Réseau d'eaux claires.

Le nouveau réseau d'eaux claires sera réalisé avec les infrastructures existantes du collecteur EU (tube en béton diam 250 mm à 400 mm).

L'entier des eaux de surface de la route cantonale ainsi que les eaux claires privées non infiltrées et raccordées actuellement au collecteur EU seront dirigées dans ce collecteur EC.

Des grilles de collecte seront placées judicieusement le long du tronçon afin de récolter les eaux de surface.

Notre réseau d'eaux claires sera raccordé au futur nouveau réseau d'eaux claires de la Commune d'Yvorne. L'entier des eaux claires des deux communes sera traité via une station unique de traitement et de refoulement au Torrent d'Yvorne. Une clé de répartition

nous a été proposée pour la participation financière de cet ouvrage qui a été réalisé par la Commune d'Yverne.

4.4. Structure routière

Les parties touchées par des fouilles seront réfectionnées en totalité (infrastructure et superstructure), ainsi que le trottoir.

Concernant la couche de roulement, il est prévu de fraiser la demi-chaussée non touchée par les travaux de réfection des réseaux et de poser un nouveau revêtement. Comme couche de roulement il est prévu de poser un revêtement de type phonoabsorbant, comme prévu dans notre rapport d'assainissement du bruit routier des routes cantonales et communales.

4.5. Eclairage public

Quatorze points lumineux existants dont quatre doubles sont touchés par le projet. L'entier des mâts seront remplacés par des mâts coniques peints, couleur anthracite.

Les têtes lumineuses d'ancienne génération seront remplacées par un modèle à technologie LED, type de luminaire TECEO 3000°K.

La mise en place de la télégestion est prévue sur ces luminaires.

Les câbles d'alimentation, environ 450m seront remplacés dans le cadre du projet.

4.6. Services industriels

Gaz :

La société exploitante du réseau de gaz, HoldiGaz a été contactée et nous fait part, dans une lettre d'intention qu'ils n'entreprendront pas de travaux d'amélioration ou de réfection sur ce tronçon.

Swisscom :

Ils ont pris connaissance du projet et prévoient quelques petites interventions ponctuelles sur leurs infrastructures, mais ne changeront pas leur réseau principal présent dans le périmètre du projet.

Genedis :

Ils n'ont pas d'intérêt pour ce projet.

Romande Energie :

Ils ont pris connaissance du projet et prévoient d'assainir une partie de leur réseau.

CAD Satom :

La Satom ne prévoit pas de poser leur canalisation de chauffage à distance dans cette rue.

6. INCIDENCES FINANCIERES :

Le coût estimé des travaux se décompose comme suit :

1. Travaux de génie civil	
1.1 Installation de chantier	CHF 83'000.-
1.2 Terrassements	CHF 304'000.-
1.3 Eaux usées et eaux claires	CHF 250'000.-
1.4 Revêtement	CHF 423'000.-
1.5 Régie	CHF 30'000.-
2. Travaux d'appareillage de la conduite d'eau	CHF 205'000.-
3. Fourniture et pose mât et luminaire EP	CHF 70'000.-
4. Honoraires ingénieur	CHF 87'000.-
5. Signalisation et marquage	CHF 8'000.-
6. Divers et imprévus	CHF 60'000.-

7. Participation financière raccordement EC Yvorne
8. Frais pour indemnités et impressions

CHF 150'000.-
CHF 3'000.-

Total TTC

CHF 1'673'000.-

Un montant de CHF 1'200'000.- figurent dans le plan d'investissements actuel de la législature 2021-2026.



7. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité est soucieuse de la qualité des infrastructures routières et souterraines. Pour cela, elle a établi un plan de réfection et de rénovation des infrastructures. Les investissements nécessaires et établis ont été pris en compte dans le plan d'investissements de la législature 2021-2026.

8. PROCEDURE ET DELAI DE REALISATION

S'agissant de travaux d'adaptation et de rénovation, une enquête publique n'est pas requise (art.3 al.2 du règlement d'application de la loi sur les routes).

Le montant de ces travaux nous permet d'appliquer la procédure sur invitation « Marchés publics, non soumis aux traités internationaux » pour les travaux concernant l'enrobé et l'appareillage. Pour la partie Génie Civil la procédure sera de type ouverte et publiée sur la plateforme Simap.ch. Elle pourra être amorcée dès que le Conseil Communal aura accepté ce préavis.

En cas d'acceptation, les travaux pourraient débuter début du printemps 2026, une fois la saison hivernale terminée, pour une durée de 4 mois.

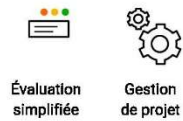
9. ELEMENTS DE COMPARAISON

Ces éléments s'arrêtent uniquement sur l'état existant qui n'est plus tolérable et aux obligations légales en matière de sécurité routière, d'alimentation de l'eau potable et de traitement des eaux usées et des eaux claires.

10. DEVELOPPEMENT DURABLE

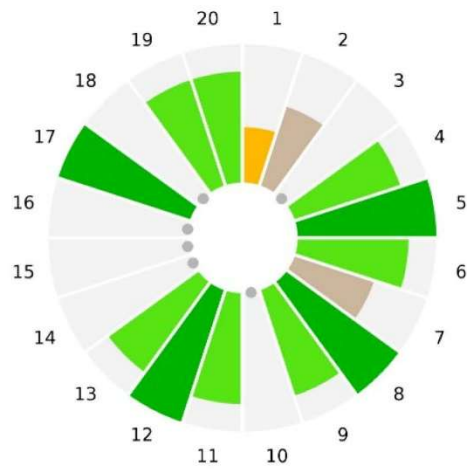
Préavis pour l'assainissement des services et chaussées de la route de Lausanne

Préavis municipal 2025-XX



Synthèse

1. Mobilité		11
2. Utilisation du sol		11
3. Qualité de l'air extérieur et intérieur		11
4. Cadre de vie et espace public		11
5. Énergie		7
6. Changements climatiques et risques		13
7. Diversité biologique et espace naturel		15
8. Qualité du sol et de l'eau		6
9. Création de richesse		8
10. Conditions cadre pour l'économie		9
11. Résilience économique		8
12. Compétitivité de l'économie et innovation		9
13. Consommation de ressources		12
14. Formation et éducation		4
15. Égalité des chances		10
16. Cohésion sociale		10
17. Santé et prévention		3
18. Culture, sport et loisirs		3
19. Gestion publique		16
20. Gouvernance et partenariat		16



- Légendes
- Défavorable
 - Défavorable avec points favorables
 - Moyen
 - Favorable avec réserves
 - Favorable
 - Pas concerné
 - À approfondir



11. CONFORMITE AVEC LES PLANIFICATIONS SUPERIEURES

Assainissement du bruit routier des routes cantonales et communales de la commune d'Aigle :

Selon le rapport en question nous devons réaliser un enrobé de type phonoabsorbant pour la couche de roulement. Ce préavis prend en compte cette mesure.

Plan directeur de la distribution d'eau PPDE 2021 :

Notre plan directeur identifie clairement que ce tronçon de canalisation doit être remplacé. Ce préavis prend en compte cette mesure.

Plan directeur sur l'éclairage public :

Dans le cadre du plan directeur sur l'éclairage public nous devons remplacer tous les luminaires d'ancienne génération par du Led. Ce préavis prend en compte cette mesure.

Schéma directeur cyclable :

Des aménagements pour les cycles sont prévus dans le rapport en question.

Malheureusement le retour négatif du Canton concernant ce tronçon ne nous permet pas de réaliser ces aménagements. Ce préavis ne va pas dans le sens de la planification supérieure en lien avec le schéma directeur cyclable.

12. INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total de CHF 1'673'000.- TTC est calculé sur la base d'offres et d'avant-métrés, selon les prix courants 2025. Toutefois la forte variation des prix actuelle rend l'exercice difficile.

Ces importants travaux de réfection complète de la route de Lausanne figurent dans le plan d'investissements de la législature en cours.

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntées, le moment venu, aux meilleures conditions. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

Amortissements

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, un amortissement de 40 ans sera appliqué dès la fin des travaux et un amortissement de 60 ans pour la partie concernant ceux liés à l'eau potable et aux eaux claires par prélèvements dans les comptes de réserve concernés pour autant qu'ils soient suffisamment approvisionnés, également dès la fin des travaux.

Subventions

En ce qui concerne la défense incendie, l'ECA devrait verser un subside qui sera déduit du montant demandé.

Le Canton devrait subventionner les travaux liés à la pose d'un enrobé phonoabsorbant lié à la réduction du bruit routier, ainsi qu'une subvention en lien avec l'entretien des routes cantonales en intérieur de localité.

L'ensemble des demandes de subventions interviendront une fois le présent préavis accepté par le Conseil communal.

13. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2025-16 du 8 septembre 2025
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 1'673'000.- TTC relatif à l'assainissement de notre conduite d'eau potable, du réseau d'eau usée, de la mise en séparatif des eaux claires, de notre éclairage public, ainsi que la chaussée sur la route de Lausanne.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CH 1'673'000.- TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions et de déduire les subventions obtenues ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

G. Devaud

A. Décaillet

Municipal délégué : M. J.-L. Duroux, Municipal délégué aux travaux publics

Annexe : plan situation du bureau Geosolutions
 rapport boussole 21